

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**

### **Lundi 29 avril 2019 à 14h00**

TECHNOFIRST (Euronext Growth FR0010006429), société spécialisée dans les technologies de réduction du bruit, annonce ce jour la tenue de sa prochaine Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des Actionnaires, sur première convocation, le lundi 29 avril 2019 à 14 heures, au siège social de la Société, 48 avenue des Templiers - Parc d'Activités de Napollon - 13676 AUBAGNE

Les documents de convocation vont être envoyés à tous les actionnaires de la Société, par voie postale ou par voie électronique à ceux ayant opté pour la convocation électronique. Ces documents contiennent l'ordre du jour de l'Assemblée, les projets de résolutions qui seront soumis au vote des actionnaires, ainsi que les principales modalités de participation, de vote et d'exercice des droits des actionnaires.

Les documents relatifs à la préparation de cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et publiés sur le site Internet <http://www.technofirst.com>, rubrique Information réglementée, selon les dispositions légales et réglementaires applicables.

#### **Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires du 29 avril 2019 :**

##### **A titre ordinaire**

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Lecture du rapport du conseil d'administration ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus aux administrateurs ; (Première résolution)
- Affectation du résultat des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; (Deuxième résolution)
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ; (Troisième résolution)
- Pouvoirs. (Quatrième résolution)

##### **A titre extraordinaire**

- Lecture du rapport du conseil d'administration ;
- Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes ;
- Réduction de capital motivée par des pertes à réaliser par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 1 euro à 0,10 euro ; modification corrélative de l'article 7 des statuts ; (Cinquième résolution)

- Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscriptions d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ; (Sixième résolution)
- Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ; (Septième résolution)
- Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public ; (Huitième résolution)
- Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital par an, par voie de placement privé ; (Neuvième résolution)
- Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ; (Dixième résolution)
- Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes ; (Onzième résolution)
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital de la Société au profit des adhérents au plan d'épargne d'entreprise ; (Douzième résolution)
- Examen de la situation de la Société et décision à prendre par application de l'article L. 225-248 alinéa 1 du Code de commerce quant à sa dissolution anticipée (Treizième résolution) ;
- Pouvoirs (Quatorzième résolution)

#### **Modalités de participation à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des Actionnaires :**

L'Assemblée Générale est l'occasion de présenter la stratégie de la Société, ses perspectives de développement et de participer à la vie de la Société. Tous les actionnaires sont invités à s'exprimer en assistant à l'Assemblée Générale, en se faisant représenter par procuration ou en votant par correspondance.

Les votes à distance ou par procuration ne pourront être pris en compte que si les formulaires dûment remplis et signés parviennent au siège de TechnoFirst trois (3) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.



#### ***A propos de TechnoFirst***

*TechnoFirst conçoit, développe et distribue des solutions anti-bruit. TechnoFirst possède un savoir-faire unique au monde dans le domaine du contrôle actif du bruit et des vibrations. TechnoFirst est cotée sur ALTERNEXT Paris sous le code ISIN : FR0010006429. Code Reuters : ALFST.PA – Code Bloomberg : ALFST : FP*

**TechnoFirst®**

Véronique Klein  
04 42 187 187

**æ Aelium**  
Finance et Communication

Jérôme Gacoin  
01 75 77 54 65

[jgacoin@aelium.fr](mailto:jgacoin@aelium.fr)